

Flushgate majeur à Trois-Rivières:

Cinq ans après Montréal, toujours pas de plan et de mesures pour réduire l'impact des déversements sur les rivières

Montréal, le 11 septembre 2020 – La Fondation Rivières interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en place des mesures pour réduire l'impact sur l'environnement des déversements d'eaux usées. Cinq ans après le *flushgate* de Montréal, il n'y a toujours aucune stratégie pour contrôler et limiter les impacts sur l'environnement en cas de déversements d'eaux usées.

La Ville de Trois-Rivières est contrainte de déverser la quasi-totalité de ses eaux usées dans la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent à la suite de bris survenus sur la conduite principale d'eaux usées. On estime que 1,3 milliard de litres d'eaux usées, soit 25% du *flushgate* à Montréal en 2015, seront déversés durant les 19 jours prévus pour réparer la conduite, soit 1 000 litres d'eaux usées par maison et ce, sans aucune mesure de mitigation. Pas de barrières flottantes permettant de capter les solides, pas d'équipes dépêchées pour ramasser les déchets, rien.

Les égouts de Trois-Rivières ne sont pas plus propres qu'ailleurs. Alors que Montréal en 2015 et Longueuil en 2018 avaient installé de telles barrières et dépêché des équipes pour ramasser les déchets, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) aurait accepté que la Ville n'installe pas de barrières flottantes en s'appuyant sur des images prises par drone, du haut des airs.

En novembre 2018, la Fondation Rivières avait pourtant écrit à la ministre de l'Environnement Marie-Chantal Chassé pour recommander une série de mesures afin de contraindre, limiter et encadrer ces épisodes de déversements. La Fondation Rivières vient d'écrire au ministre Benoit Charrette pour lui rappeler ces recommandations, dont celles de désigner un responsable ministériel pour l'évaluation technique, de faire le suivi de tels événements et de dresser une liste de mesures obligatoires en cas de déversements. Entre autres mesures, il faut prévoir l'échantillonnage de la qualité de l'eau en aval, des protocoles pour réduire l'utilisation d'eau par les citoyens ou en industries, la mise en place d'ouvrages de traitement temporaires, de barrières flottantes et de systèmes de pompage.

« La population veut avoir l'assurance, avec raison, que tous les efforts raisonnables ont été réalisés afin de minimiser l'impact des déversements », déclare Alain Saladzius, président de la Fondation Rivières, tout en ajoutant que « le gouvernement n'a pas encore mis en place, depuis le *flushgate* de Montréal en 2015, des conditions qui permettent d'identifier les meilleures pratiques ».

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.

-30-

Source : Geneviève Tardy, Responsable des communications
c. 514 424-3556
communications@fondationrivieres.org